DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE CANTON DE VITRE OUEST COMMUNE DE CORNILLE

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213500879-20260225-2026_02_05-DE

Nomenclature 7.1 N° 2026/02-05

L'an deux mil vingt-six, le mercredi vingt-cinq février à vingt heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. André BOUTHEMY, Maire.

Étaient présents : MM, André BOUTHEMY, Véronique PELEY, Vincent GUILLEUX, Jérôme LEBOUC, Vincent MOTTARD, Joël BARBOT, Aurélie CATALDI.

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Céline DENIS à Véronique PELEY, Lizzy GUILLEUX à Vincent GUILLEUX.

Etaient absents excusés : Nicolas MASSET, Aurélien LECLAIR.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 7 Votants : 9 Pour : 9 Contre :- Abstention : - Date de la convocation 19/02/2026	Les Conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de onze, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Véronique PELEY a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : PRESENTATION ET VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2025

Monsieur le Maire expose :

Budget principal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**141 978,76**
- un excédent reporté de :	**700 003,00**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**841 981,76**
- un excédent d'investissement de :	**29 979,74**
- un déficit des restes à réaliser de :	**55 528,90**
Soit un besoin de financement de :	**25 549,16**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	**841 981,76**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**83 081,75**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**758 900,01**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**29 979,74**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats pour l'année 2025 présentée ci-dessus.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR COPIE CONFORME, SUIVENT LES SIGNATURES.

LE MAIRE,
André BOUTHEMY

Le Maire,
André BOUTHEMY

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État